



ASSTSAS

Association paritaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales

fiche
gestion
prévention

1

Identification et analyse des risques

➔ DÉMARCHE SIMPLIFIÉE

L'identification permet de faire le portrait de l'ensemble des risques en santé et en sécurité du travail (SST) présents dans une organisation, tandis que l'analyse sert à prioriser les actions préventives. Cette démarche indique où investir les ressources, tout en contribuant à une culture de prévention en SST.

Prérequis

L'engagement et le soutien de la direction sont des prérequis à la démarche. C'est elle qui assigne les effectifs, octroie les budgets nécessaires et valorise la SST. Par ses actions, la direction démontre que la prévention des accidents du travail fait partie intégrante de la gestion. Ce positionnement peut influencer positivement sur la participation du personnel à la prise en charge de la prévention.

Le comité de santé et de sécurité (CSS), le représentant en santé et en sécurité (RSS) ou l'agent de liaison en santé et sécurité (ALSS) jouent des rôles clés dans cette démarche. Ayant la meilleure connaissance de leurs tâches, les travailleurs doivent aussi être impliqués. La réussite d'une telle démarche repose sur la collaboration de tous.

Préparation

Pour faciliter l'identification des risques, il faut procéder par titre d'emploi, par lieu ou par tâche. Il est aussi possible de créer des regroupements selon la taille de l'organisation. L'important est de s'assurer que les risques sont similaires à l'intérieur de chaque regroupement et qu'ils couvrent l'ensemble des travailleurs ainsi que la totalité de leurs tâches, sans oublier les tâches occasionnelles.

Les sept catégories de risques

En matière de SST, on distingue sept catégories de risques. Il est primordial de les connaître pour savoir les reconnaître dans un milieu de travail.



1. Les risques ergonomiques regroupent les dangers liés aux postures, aux mouvements du corps et aux efforts. Ils sont principalement associés aux blessures au dos, aux tendinites des épaules, aux entorses, etc.



2. Les risques biologiques concernent les contacts avec les êtres vivants, particulièrement les situations avec un potentiel d'infection (ex. : rhume, gastro-entérite), d'allergie ou d'un autre effet sur la santé. Cette catégorie inclut aussi le contact avec les virus, bactéries, champignons ou les moisissures.



3. Les risques chimiques sont associés à l'exposition ou aux conditions d'utilisation d'un produit. Il y a les produits contrôlés par le SIMDUT, les contaminants présents dans l'air (ex. : vapeur, fumée, poussière), les produits d'usage domestique, etc. Plusieurs produits peuvent causer des irritations ou des brûlures en cas de contact répété ou prolongé avec la peau, les yeux ou les muqueuses.



4. Les risques mécaniques et liés à la sécurité relèvent de l'utilisation ou de la manipulation d'appareils et d'équipements pouvant causer des blessures (ex. : coupures, fractures). L'environnement de travail peut aussi porter atteinte à la sécurité s'il comporte des risques de chute ou d'incendie.



5. Les risques physiques regroupent la chaleur, le froid, les vibrations, le bruit, les rayons X, UV et l'électricité. Dans un milieu de travail, ces risques peuvent être des sources de blessures diverses (ex. : coup de chaleur, électrocution, perte auditive, stress, engelure, etc.).



6. Les risques psychosociaux sont définis, par l'INSPQ, comme « des facteurs qui sont liés à l'organisation du travail, aux pratiques de gestion, aux conditions d'emploi et aux relations sociales et qui augmentent la probabilité d'engendrer des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des personnes exposées¹ ». Par exemple, une charge de travail élevée, un sentiment d'injustice, un climat de travail malsain, un manque de soutien, etc.



7. Les risques de violence, selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), se définissent comme « toute action, tout incident ou tout comportement qui s'écarte d'une attitude raisonnable et par lesquels une personne est attaquée, menacée, lésée ou blessée, dans le cadre ou du fait direct de son travail² » (ex. : agression physique, insulte, etc.). Cette catégorie comprend aussi la violence conjugale en milieu de travail. Elle peut se manifester par l'intrusion du conjoint violent ou de la conjointe violente, par des appels ou textos à répétition adressés à la victime ou aux collègues, etc.

RÉFÉRENCES

1. INSPQ. (2016). Les risques psychosociaux du travail. <https://www.inspq.qc.ca/risques-psychosociaux-du-travail-et-promotion-de-la-sante-des-travailleurs/risques-psychosociaux-du-travail>

2. Bureau international du Travail. (2003). *Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services et mesures visant à combattre ce phénomène*. <https://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>



Identification des risques (pour toutes les organisations)

Les risques existent dans tous les milieux de travail, qu'ils aient causé ou non un accident. L'étape d'identification permet de recenser tous les risques, connus ou potentiels, auxquels les travailleurs sont exposés. Cette étape est préalable à l'analyse.

ÉTAPE 1

Pour obtenir un premier portrait des risques du milieu de travail et pour aider à l'analyse de ceux-ci, consulter la documentation SST. On y retrouve des informations au sujet des types de blessures déclarées, de l'environnement de travail, des équipements utilisés, de la tâche en question, etc.

- Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours
- Formulaires de déclaration d'accidents du travail
- Rapports d'enquête et d'analyse d'un événement accidentel
- Statistiques d'accidents
- Registre d'interventions du service de sécurité, s'il y a lieu

D'autres documents peuvent aussi être une source de données pour l'identification et l'analyse des risques. Ces données réfèrent à des situations où le risque a pu être identifié avant qu'un événement accidentel ne survienne.

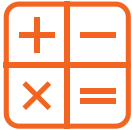
- Rapports d'inspection préventive
- Registre de produits dangereux
- Déclarations de situations dangereuses
- Plaintes et exercices du droit de refus
- Questionnaires aux travailleurs
- Plan de mesures d'urgence
- Rapports d'une mutuelle de prévention ou de la CNESST

ÉTAPE 2

Compléter l'identification des risques selon l'approche choisie (par titre d'emploi, par lieu ou par tâche). Pour ce faire, observer et questionner les travailleurs concernés sur la présence de chaque risque. Faire le tour de toutes les tâches de tous les travailleurs afin de s'assurer qu'aucun risque ne soit oublié. Pour chaque risque retenu, documenter les moyens de prévention (ex. : dispositifs de sécurité, méthodes de travail, équipements de protection individuels) déjà en place. Ceux-ci influent sur le niveau de risque lors de l'analyse des risques.

ÉTAPE 3

Une fois les étapes précédentes complétées, faire une synthèse des informations recueillies et compiler tous les risques dans un seul document.



Analyse des risques

(obligatoire pour les organisations de 20 travailleurs et plus)

L'analyse des différents risques répertoriés permet de les classer en ordre de priorité afin de cibler ceux sur lesquels il faut se pencher rapidement. Si un risque ne peut être éliminé immédiatement, il faut se prononcer, le plus objectivement possible, sur la probabilité qu'un événement survienne et sur les conséquences possibles. Afin d'alimenter la réflexion et d'objectiver au maximum la démarche, impliquer les travailleurs concernés et retourner aux informations relevées dans la documentation SST.

ÉTAPE 1

Évaluer chaque risque et lui attribuer une cote de gravité (1 à 4) et de probabilité (1 à 4) selon les définitions. Combiner ces deux critères pour déterminer le niveau de risque.

PROBABILITÉ : quelle est la probabilité qu'un événement accidentel se produise à la suite d'une exposition à un risque ?

GRAVITÉ : quelles sont les conséquences possibles pouvant résulter de l'exposition à un risque ?

4 TRÈS PROBABLE Événement accidentel imminent, qui peut survenir à tout moment				
3 PROBABLE Événement accidentel qui peut survenir occasionnellement				
2 PEU PROBABLE Événement accidentel qui pourrait arriver, mais qui survient rarement				
1 TRÈS IMPROBABLE Événement accidentel qui pourrait arriver, mais ne surviendra probablement jamais				
1 BÉNIGNE Situation qui peut entraîner des accidents mineurs sans perte de temps et sans traitement médical		2 SUPERFICIELLE Situation qui peut entraîner des accidents mineurs sans perte de temps, mais nécessitant un traitement (ex. : coupure, corps étranger dans l'œil)	3 GRAVE Situation qui peut entraîner des accidents avec perte de temps, mais sans séquelles permanentes (ex. : entorse, tendinite, fracture mineure)	4 TRÈS GRAVE Situation qui peut entraîner des décès et des maladies ou blessures graves avec lésions permanentes (ex. : VIH, surdité, amputation, fractures multiples)

NIVEAU DE RISQUE

RISQUE TRÈS ÉLEVÉ

Risque nécessitant une **action urgente**, des mesures de correction immédiates

RISQUE ÉLEVÉ

Risque nécessitant une **action à court terme** afin de réduire le danger

RISQUE MODÉRÉ

Risque nécessitant une **action à moyen terme** sauf si des mesures immédiates peu coûteuses et rapides peuvent améliorer la situation

RISQUE FAIBLE

Risque de faible priorité. Pas d'action à court terme requise.
Surveillance pour s'assurer que les mesures en place sont toujours efficaces

ÉTAPE 2

Identifier les risques qui font référence à une obligation légale, un règlement ou une norme auxquels l'organisation est assujettie.

ÉTAPE 3

À partir de l'évaluation du niveau de risque et des obligations légales, classer les risques selon la priorité d'action. Rédiger ensuite un plan d'action.

Mise à jour

Une mise à jour annuelle de l'identification et de l'analyse des risques est une bonne pratique. Elle peut être plus fréquente si des changements sont apportés dans l'organisation : nouveaux postes, ajout de tâches, modification de l'environnement, etc.



Identification des risques

Recenser l'ensemble des risques dans le milieu de travail

1

FAIRE LE PORTRAIT DE LA SITUATION À PARTIR DE LA DOCUMENTATION SST DISPONIBLE

- Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours
- Rapports d'enquête et d'analyse d'événement accidentel
- Déclarations de situations dangereuses
- Rapports d'inspection préventive
- Etc.

CLIQUEZ POUR
TÉLÉCHARGER

OUTIL
A

2

COMPLÉTER L'IDENTIFICATION DES RISQUES EN OBSERVANT ET EN QUESTIONNANT LE PERSONNEL CONCERNÉ

- Ergonomiques
- Biologiques
- Chimiques
- Mécaniques et liés à la sécurité
- Physiques
- Psychosociaux
- Violence

OUTIL
B

3

COMPILER LES RISQUES RECUEILLIS DANS LE TABLEAU SYNTHÈSE

OUTIL
C



Analyse des risques

(obligatoire pour les organisations de 20 travailleurs et plus)

1

DÉTERMINER LE NIVEAU DE RISQUE SELON LA PROBABILITÉ ET LA GRAVITÉ

2

RECENSER LES RISQUES LIÉS À UNE OBLIGATION LÉGALE

3

CLASSER LES RISQUES SELON LA PRIORITÉ D'ACTION

CLIQUEZ POUR
TÉLÉCHARGER

OUTIL
C